

VOTRE IDENTITÉ	Curiste 1	Curiste 2
Civilité*	<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur	<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur
Nom*		
Prénom*		
Date de naissance*/...../...../...../.....
Adresse*
Code postal*		
Ville*		
Téléphone fixe		
Portable*		
E-mail		

* Mentions obligatoires

VOS DATES DE CURE	DU	AU
--------------------------	----------	----------

Les formules de 6 jours ont lieu uniquement du lundi au samedi.

VOTRE CURE PRÉVENTION SANTÉ Sans prescription médicale * Détail p. 18 de la brochure	Curiste 1			Curiste 2		
	Quantité	Montant	Total	Quantité	Montant	Total
Séjour Bien-être digestif 6 jours >Souhaitez-vous réaliser des entéroclyses durant votre séjour (3 max. sur prescription **)?	x 299 €	=	x 299 €	=
	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Séjour Rhumatologie 6 jours	x 299 €	=	x 299 €	=
Journée(s) de soins supplémentaire(s)	x 45 €	=	x 45 €	=
Demi-journée(s) découverte des soins	x 53 €	=	x 53 €	=
Total Curiste 1 + Curiste 2	Curiste 1 :			Curiste 2 :		
	€ + Curiste 2 :					
	€ =					

* ! Un certificat de non contre-indication à la pratique des soins thermaux vous sera demandé à partir de 3 jours de soins réalisés.
Pensez à le demander, avant votre départ, à votre médecin traitant ou, sur place, à un médecin thermal.

VOS SOINS DIGESTIFS Nécessitant la prescription d'un médecin thermal. ** Détail p. 18 de la brochure	Curiste 1	Curiste 2
Je réserve maintenant et je réglerai aux Thermes, à mon arrivée, sur présentation de mon ordonnance thermique		
Pack Cure de boisson	Quantité	Quantité
6 jours à 19 €		
18 jours à 55 €		
Journée(s) supplémentaire(s) à 3 €		
Pack 2 soins digestifs à 40 € / jour Détail des soins p. 18 de la brochure		

**Contactez le médecin thermal de votre choix, dès à présent, pour fixer la date de votre consultation lors de votre arrivée en cure (voir liste p. 17 de la brochure).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	Curiste 1	Curiste 2
Avez-vous des difficultés pour vous déplacer ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Précisez :	Précisez :

! Si vous êtes en situation de mobilité réduite, une personne extérieure doit vous accompagner dans les services de soins.
Cet accompagnement n'est pas assuré par l'établissement thermal.

VOTRE HÉBERGEMENT À CHÂTEL-GUYON

Pas d'hébergement Hôtel Meublé Camping Camping-car Autre

Nom et adresse de l'hébergement

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU LES THERMES DE CHÂTEL-GUYON ?

Médecin Auvergne Thermale Presse / média Publicité :

Internet Salon :

Relations, amis Autres :

VOTRE RÈGLEMENT

Pour que votre réservation soit enregistrée, vous devez nous joindre un versement d'arrhes de 25 % du montant total de votre séjour, si la réservation a lieu plus d'un mois avant l'arrivée (J+32). Si la réservation intervient moins d'un mois avant l'arrivée (J-31), l'intégralité des prestations réservées est à régler à la réservation (voir conditions particulières de vente ci-dessous).

PAYEZ EN PLUSIEURS FOIS SANS FRAIS !

Plus vous réservez tôt, plus vous allégez le poids du paiement de votre séjour. Finis les versements importants à quelques semaines du départ ! Pour ce faire, remplissez le formulaire de prélèvement automatique SEPA joint (valable uniquement pour les cures prévention santé).

RÉCAPITULATIF DE MA RÉSERVATION ET DE MON RÈGLEMENT	Total	
Total Curiste 1 + Curiste 2	=..... €	Montant à régler à la réservation
Remise(s) à déduire		
20 % de remise "Client fidèle" sur votre cure prévention santé toute la saison*	-..... €	
30 % de remise "Client fidèle" sur votre cure prévention santé du 08/04/19 au 27/04/19 et du 21/10/19 au 02/11/19*	-..... €	
20 % de remise "Accompagnant curiste thermal" sur les soins*	-..... €	
Total incluant les remises €	x 25 % = €

*Offres non cumulables - Voir conditions d'application des remises p. 19 de la brochure.

MODE DE RÈGLEMENT

Solde du séjour à régler un mois avant le jour de l'arrivée

Prélèvement automatique SEPA (compléter le formulaire joint)

Carte bancaire _ _ _ _ _

Expire le : _ _ / _ _

Chèque bancaire à l'ordre des Thermes de Châtel-Guyon (RTC)

La validité des chèques étant limitée, celui-ci sera encaissé sans délai lors de l'enregistrement de la réservation.

Fait à :

le :

Signature :

En remplissant ma demande d'inscription, j'agréé expressément à ce que les informations personnelles ainsi communiquées servent au traitement de ma réservation (incluant notamment l'envoi périodique de lettres d'information ou de messages) pour l'année en cours et l'année suivante.

En application de la Loi 78-17 dite Informatique et Libertés et du règlement UE 2016/679 dit RGPD, je suis informé(e) que je dispose d'un droit de consultation, rectification et suppression des données personnelles sur demande auprès du délégué à la protection des données (dmdp@france-thermes.com).

oui non j'accepte que ces informations soient utilisées ultérieurement à des fins d'information par la SAS Resort Thermal de Châtel-Guyon.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE APPLICABLES AUX CURES MÉDICALES NON CONVENTIONNÉES, PRESTATIONS DE SOINS AU FORFAIT OU À LA CARTE, activités sportives et santé, abonnements, accès à des espaces spécifiques (hors prestations d'hébergement)

1.1 • Champ d'application // Les présentes conditions particulières sont applicables aux cures médicales non conventionnées, prestations de soins (au forfait ou à la carte), activités sportive et santé, abonnements, accès à un espace spécifique vendues avec ou sans hébergement en précisant et complétant les conditions générales de vente des Thermes de Châtel-Guyon (la Société).

1.2 • Prix, réservation et conditions de règlement

1.2.1 • Prix // Les tarifs sont valables du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, sauf évolution de la fiscalité, offre promotionnelle particulière et mise à jour de la documentation commerciale.

1.2.2 • Réservation et conditions de règlement // Le bulletin de réservation doit être accompagné des arrhes/acompote dans les conditions suivantes :

DATE DE RÉCEPTION DE LA RÉSERVATION PAR LA SOCIÉTÉ	SOMME À RÉGLER
Plus de 31 jours ouvrables avant la date de début de la prestation	Arrhes : 25 % du montant total du séjour
Entre 30 jours ouvrables et le jour de début de la prestation	Solde : 30 jours ouvrables avant la date du début de cure Versement intégral du montant total du séjour à titre d'acompte

La cure ou la prestation est définitivement réservée après confirmation de la Société (après contrôle de la disponibilité). Les arrhes deviennent acompte à compter du 30^{ème} jour ouvrable (inclus) avant la date de début de prestation. Aucune prestation ne peut être délivrée ou débiter sans paiement intégral préalable.

1.3. Rétractation, annulation, modification et interruption

1.3.1. Rétractation // L'acheteur dispose d'un délai de 14 jours à compter de, respectivement, la conclusion du contrat de prestations de service / du jour de livraison de sa commande, pour annuler le contrat / retourner

tout article ne lui convenant pas et demander l'échange ou le remboursement sans pénalité, à l'exception des frais de retour qui restent à sa charge. Le droit de rétractation peut être exercé en ligne ou par tout moyen probant au moyen du formulaire disponible sur le site internet (www.thermesdechatel-guyon.fr). Certaines prestations peuvent ne pas bénéficier du droit de rétractation, notamment à raison des dispositions de l'article L 221-28 1°, 5° et 12° du code de la consommation.

1.3.2. Annulation - Annulation // Toute demande d'annulation par le Client doit être adressée par pli postal ou mail (contact@thermesdechatel-guyon.fr) dans les meilleurs délais. Les sommes versées sont remboursées dans les conditions suivantes :

DATE DE RÉCEPTION DE L'ANNULATION PAR LA SOCIÉTÉ	ARRHES / ACOMPTE
Plus de 90 jours ouvrables avant la date de début de la prestation	Remboursement intégral
Entre 90 et 31 jours ouvrables (inclus) avant la date de début de la prestation	Remboursement des arrhes avec déduction de 25 % du prix de la prestation
Entre 30 et 8 jours ouvrables (inclus) avant la date du début du cure	Remboursement de l'acompte avec déduction de 50 % du prix de la prestation
Moins de 7 jours ouvrables avant la date du début du cure / non présentation	Aucun remboursement

Si pour des raisons indépendantes de son fait, la Société doit annuler la prestation, elle s'efforce de proposer une solution alternative. Le Client a la faculté de refuser la modification proposée ; les sommes déjà versées correspondant à des prestations non consommées sont alors restituées dans les conditions de l'article 1590 du code civil, à titre indemnitaire forfaitaire et définitif.

1.3.3 • Modification // Toute demande de modification du Client doit être adressée par pli postal ou mail (contact@thermesdechatel-guyon.fr) au plus tard 30 jours ouvrables avant la date d'arrivée prévue et être acceptée par la Société. À défaut d'accord, l'impossibilité

de modifier produit les effets d'une annulation à la demande du Client. Les prestations ne sont ni échangées, ni remboursées.

En cas de circonstances imprévues, la Société se réserve le droit de modifier le contenu des prestations en les remplaçant par des prestations de valeur équivalente ou supérieure. Le Client a la faculté de refuser la modification proposée ; les prestations non effectuées lui sont remboursées soit sur une base prorata temporis, soit sur la base prix publics lorsqu'ils sont individualisés, à titre indemnitaire forfaitaire et définitif.

1.3.4 • Interruption et prestations non effectuées // Aucun prorata temporis n'est pratiqué en cas d'interruption. Lorsque des prestations n'ont pas pu être effectuées du fait du Client (retard,...), l'établissement thermal s'efforcera de donner des prestations de remplacement d'une valeur équivalente ou inférieure. Il n'est appliqué aucun abattement ou déduction si les prestations non dispensées n'ont cependant pas pu être remplacées.

Les forfaits et abonnements ont une durée de validité qui doit être respectée.

1.4 • Organisation des soins

1.4.1 • Capacité à bénéficier des prestations // Les prestations sont suivies sous la responsabilité du Client, et lorsqu'elles sont prescrites ou requièrent un certificat médical, de son médecin. Un certificat de non contre-indication à la pratique des soins thermaux et des prestations est obligatoire pour toute cure ou séjour avec soins non conventionnés de plus de 3 jours et doit être communiqué à la Société avant le début des prestations.

Il est de la seule responsabilité du Curiste ou Client, de son médecin traitant de s'assurer que le Client ou Curiste ne souffre d'aucune contre-indication impliquant qu'il ne puisse bénéficier des prestations choisies, avec ou sans assistance de l'établissement. La responsabilité de la Société ne pourra être engagée sur ce fondement.

1.4.2 • Réclamation, médiation et litige // Toute réclamation doit être adressée le plus tôt possible (si possible en temps réel) et au plus tard 15 jours après la fin de la prestation à la Société par tout moyen probant, obligatoirement accompagnée des éléments justificatifs.

Pour tout litige, le Médiateur du thermalisme peut être saisi sur le site www.mediateurduthermalisme.org ou par voie postale à l'adresse suivante : Médiateur du thermalisme - Fédération Thermale et Climatique Française 71 ter rue Froidevaux 75014 Paris.

PAYEZ EN PLUSIEURS FOIS VOTRE CURE PRÉVENTION SANTÉ

Plus vous réservez tôt, plus vous allégez sans frais le poids du paiement de votre séjour en Cure prévention santé.

Les Thermes de Châtel-Guyon vous offrent la possibilité de payer en plusieurs fois **vos soins de Cure prévention santé (hors frais de Cure thermale conventionnée)** sans frais avant votre départ et ainsi faciliter la gestion de votre budget. Avec ce nouveau service souple, fiable et gratuit, plus vous réservez tôt, plus vous pouvez étaler votre paiement. Le nombre d'échéances mensuelles correspond au nombre de mois entre votre réservation et votre date d'arrivée en cure.

Réservez tôt pour profiter d'un étalement maximum de votre réservation.

Comment faire :

- 1) **Choisissez le prélèvement** pour le règlement de votre Cure prévention santé à la place du règlement par chèque ou carte bancaire.
- 2) Déterminez à l'aide du bulletin de réservation **le montant total de votre séjour** (hors Cure conventionnée).
- 3) Cette somme est ensuite divisée **en échéances égales**. Le nombre d'échéances mensuelles est déterminé au moment de votre confirmation en fonction du nombre de mois qui vous sépare de votre date d'arrivée; le mois de la cure exclu. Par exemple : vous réservez le 15 décembre pour une cure en juin, vous pouvez ainsi payer en 5 mensualités identiques.
- 4) **Remplissez l'autorisation** de prélèvement SEPA ci-dessous qui doit nous parvenir au plus tard 30 jours avant la première opération et de préférence avec votre bulletin de réservation. Ce service est sécurisé et utilisé uniquement pour le mandat que vous nous donnez.
- 5) **Joignez un RIB** de votre compte bancaire sur lequel le débit aura lieu, pensez bien à **le signer au dos**.
- 6) Le système est en place ! Assurez-vous que le compte est suffisamment approvisionné avant chaque échéance.
- 7) Avant chaque prélèvement un message vous sera adressé et nous vous enverrons un échéancier de paiement au plus tôt 14 jours avant le premier prélèvement.
- 8) En cas d'annulation, les conditions générales de vente des Thermes de Châtel-Guyon s'appliquent comme pour un paiement total ou partiel par chèque ou par carte bancaire.

En remplissant ce formulaire, j'accepte expressément à ce que les informations personnelles ainsi communiquées servent au traitement de ma demande de règlement en plusieurs fois.

En application de la Loi 78-17 dite Informatique et Libertés et du règlement UE 2016/679 dit RGPD, je suis informé(e) que je dispose d'un droit de consultation, rectification et suppression des données personnelles sur demande auprès du délégué à la protection des données (dmdp@france-thermes.com).

NOM, PRÉNOM DU CURISTE (Si différent du nom du débiteur) :

TÉLÉPHONE : CODE POSTAL :

① DATE DE LA DEMANDE : / /

② DATE D'ARRIVÉE EN CURE : / /

③ NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS (②-① HORS MOIS DE CURE)

④ MONTANT TOTAL DE VOTRE RÉSERVATION : €
(hors Cure thermale conventionnée)

⑤ MONTANT DE CHAQUE ÉCHÉANCE (④:③) : €

⑥ JOUR SOUHAITÉ DU PRÉLÈVEMENT DANS LE MOIS : 1^{er} du mois 15 du mois

Tenez compte du délai de 30 jours (y compris délai postal) pour la mise en place du 1^{er} prélèvement.

Par défaut, ce sera le jour suivant votre souhait qui sera appliqué.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA À COMPLÉTER ET À ADRESSER À : LES THERMES DE CHÂTEL-GUYON (RTC) – PARC THERMAL B.P. 51 – 63140 CHÂTEL-GUYON

NOM ET PRÉNOM DU DÉBITEUR :

IDENTIFIANT CRÉANCIER (A) :

GB18ZZZSDDBARC0000007495895204

COMPTE À DÉBITER (B)

Numéro International Bank Account Number (IBAN) inscrit sur votre RIB ou RIP à recopier ci-dessous :

Référence (réservé à l'administration)

Je joins un RIB de ma banque à débiter
(pensez à le signer au dos)



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) GC re Resort Thermal Châtel-Guyon (Les Thermes de Châtel-Guyon - RTC) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de GC re Resort Thermal Châtel-Guyon. Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits concernant le mandat ci-dessus sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Si GC re Resort Thermal Châtel-Guyon estime que les conditions de mise en place de ce service pour le Débiteur ne sont pas réunies, il se réserve le droit de ne pas lui appliquer.

Date :

Signature :